



**UFR MATHÉMATIQUES**  
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPÉTENCES  
Année universitaire 2024 - 2025**

**Master Mathématiques  
Double cursus Master - Diplôme d'Ingénieur**

Conseil de Gestion : avis favorable 5 septembre 2024  
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 10 septembre 2024

La Vice-Présidente  
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', written over a light blue circular stamp.

Françoise PEYRARD

## INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Hacène Djellout

Parcours	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Master Mathématiques	Hacène Djellout	<a href="mailto:Hacene.Djellout@uca.fr">Hacene.Djellout@uca.fr</a>

Contact en scolarité : Dominique Brugière : [Dominique.Brugiere@uca.fr](mailto:Dominique.Brugiere@uca.fr)

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
<b>Assiduité aux CM</b>	Pas de contrôle systématique de l'assiduité.
<b>Assiduité aux TD</b>	Pas de contrôle systématique de l'assiduité. La prise en compte de l'assiduité pourra intervenir au sein des notes "Autre" selon les MCCC propres à chaque UE.
<b>Assiduité aux TP</b>	Pas de contrôle systématique de l'assiduité. La prise en compte de l'assiduité pourra intervenir au sein des notes "Autre" selon les MCCC propres à chaque UE.
<b>Accès à la salle d'examen</b>	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
<b>La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Si le nombre d'évaluations d'une UE est égale à 2, une épreuve de substitution sera proposée à tout étudiant ayant une absence justifiée lors d'une évaluation.</li><li>- Une note de 0 sera attribuée à tout étudiant absent injustifié à une épreuve.</li><li>- L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 2 absences (justifiées ou injustifiées).</li></ul>

## MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 2 - Double cursus élèves école d'ingénieur (Polytech et ISIMA)				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas
A/A'	UE du S3 et S4	33		B et C'
B	UE cursus Ingénieur	15		A/A' et C'
C'	UE Stage	12		A/A' et B

## MASTER 2 Double cursus élèves école d'ingénieur (Polytech et ISIMA)

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **33 crédits (hors UE ingénieur)**

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	Analyse mathématique des EDP	6		EvC	100	≥ 2	-	-	1	E	3h	1	E	3h
		Cours introductif à la recherche 1	9		EvC	100	≥ 2	-	-	1	O	45'	1	O	45'
	B	Anglais Ingénieur	3		Voir MCCC Polytech ou ISIMA										
		Analyse numérique Polytech	6		Voir MCCC Polytech ou ISIMA										
		Mathématiques appliquées Polytech	6		Voir MCCC Polytech ou ISIMA										
			<b>30</b>												
4	A'	Cours introductif à la recherche 2	9		EvC	100	≥ 2	-	-	1	O	45'	1	O	45'
		Cours de lecture	9		EvC	100	≥ 2	-	-	1	O	45'	1	O	45'
	C'	Stage	12		EvT	0	2	M+S	45'				2	M+S	45'
			<b>30</b>												

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale      E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

**REMARQUES :**

Les notes des épreuves de la deuxième chance anticipée du S3 ne seront en aucun cas prises en comptes dans la délibération du jury lors de la première session, mais reportées à la deuxième session du jury.